

380

S. S. 226-37

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à compléter l'article 34 du Code de commerce et l'article 3 de la loi du 24 juillet 1867 en ce qui concerne les actions de priorité et les actions d'apport. (N° 17, année 1902.)

(Nommée le 18 février 1902.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : POIRRIER.  
2<sup>e</sup> — DIANCOURT.  
3<sup>e</sup> — THÉODORE GIRARD.  
4<sup>e</sup> — EUGÈNE MIR.  
5<sup>e</sup> — DELCROS.  
6<sup>e</sup> — RAMBOURGT.  
7<sup>e</sup> — CHARLES PREVET.  
8<sup>e</sup> — MAZEAU.  
9<sup>e</sup> — PAULIAC.

*Secrétaire et Rapporteur*

*Président*



Siance du 20 fevrier 1902

La commission a nommé president  
M. Mazeau,

secrétaire : M. Theodore Girard -

Tous les commissaires étaient présents - Elle se  
runt déclaré favorable au projet de loi à l'exception  
de M. Mir commissaire du 4<sup>e</sup> bureau qui s'est  
montré hostile - Il considère que l'art 1<sup>er</sup> concernant les  
actions de priorité est inutile ; et que l'art. 2 visant les  
actions d'apport doit être rejeté, pour éviter des  
fraudes qui peuvent se commettre aussi bien en cas  
de fusion de sociétés que lorsqu'il s'agit de la constitution  
d'une société nouvelle.

La commission a chargé M. Girard  
du rapport -

La séance a été levée

Le secrétaire  
Th. Girard,

Siance du 12 juin 1902.

Présidence de M. Mazeau.

M. Girard a donné lecture de  
son rapport qui a été approuvé.

La séance a été levée.

Le secrétaire  
Th. Girard.

Siance du 29 janvier 1903

La commission a entendu la lecture  
de la proposition de loi de M. Th. Girard, baron et  
breve tendant à modifier l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 9 juillet 1902 -

Elle a approuvé cette proposition et chargé M. Girard  
du rapport.

Le secrétaire  
Th. Girard.